



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2025



DOSSIER N° 2025-56 : ACQUISITION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE DE LA PARCELLE E 784 A L'EURO SYMBOLIQUE.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le trois septembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19	
<u>PRESENTS : 16</u>	MMS LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MMS BOST Romain - BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MMS FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.		
<u>ABSENTS</u>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. VILLEMUR F.		
<u>EXCUSES : 03</u>	M.LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS C. M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PERONNET Odile.

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de la Municipalité d'agrandir le cimetière de Benque, de prévoir une aire de stationnement en prolongement de ladite extension, et d'aménager la parcelle située à la pointe de l'intersection de la RD 6 et du chemin d'Auguères, en un espace vert agréable.

Le Département de la Haute-Garonne propose la vente de la parcelle E 784, au prix de 1 € symbolique et de rédiger l'acte administratif de cession, sous réserve de l'acceptation de la Commission Permanente.

M. Le Maire demande à l'Assemblée d'accepter l'acquisition de la parcelle E 784, d'une superficie de 11 a 03 Ca, sise à Benque Sud, à l'euro symbolique, auprès du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

ARTICLE 1 : D'approuver l'acquisition, par la Commune du Fousseret, de la parcelle E 784, d'une superficie de 11 a 03 ca, située à Benque Sud et propriété du Département de la Haute-Garonne.

ARTICLE 2 : Que la vente sera finalisée suivant acte administratif rédigé par les services du Conseil Départemental 31.

ARTICLE 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 4 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 10 septembre 2025.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31009 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

dgs@mairie-lefousseret.fr

Page 1 sur 1